



www.justice.gouv.fr
@justice_gouv

Paris, le 16 novembre 2016

NOTE AUX REDACTIONS

**Déplacement de Jean-Jacques URVOAS,
Garde des Sceaux, ministre de la Justice, à Angers**

Jeudi 17 novembre 2016

Jean-Jacques URVOAS, garde des Sceaux, ministre de la Justice, se rendra à Angers jeudi 17 novembre, pour, dans un premier temps, visiter et échanger avec les personnels du pôle famille du tribunal de grande instance (TGI). A cette occasion, sera présentée la salle de confrontation indirecte entre auteurs et victimes ; un dispositif rare et spécifique à cette juridiction.

Dans un second temps, le garde des Sceaux se rendra à la maison d'arrêt afin de visiter cet établissement pénitentiaire ouvert en 1856.

Programme :

Tribunal de grande instance, Rue Waldeck Rousseau, 49100 Angers

10h40	Arrivée du garde des Sceaux
10h45 – 11h05	Visite du pôle famille du TGI et échanges avec les personnels
11h05 – 11h35	Présentation de la salle de confrontation entre auteurs et victimes - <i>Tour images en début de séquence uniquement</i>
11h40 – 11h55	Présentation d'une exposition sur les violences conjugales dans la salle des pas perdus
11h55	Point presse dans la salle d'audience – <i>Micro tendu</i>

Maison d'arrêt, 1 Place Olivier Giran, 49100 Angers

14h30	Arrivée du garde des Sceaux
14h35 – 15h10	Présentation de la maison d'arrêt et visite des parloirs
15h10 – 15h30	Présentation du Conseil de vie sociale ; instance réunissant personnes détenues et surveillants sur les questions de vie quotidienne en détention et de préparation à la sortie, réinsertion – <i>Hors presse</i>
15h30 – 16h00	Visite de la maison d'arrêt : cellules, douches collectives et ateliers de travail.
16h00 – 16h15	Point presse – <i>Micro tendu</i>
16h15 – 16h25	Visite des vestiaires des personnels – <i>Hors presse pour des raisons d'exiguïté</i>
16h30 – 17h15	Rencontre avec les organisations syndicales – <i>Hors presse</i>

Accréditations auprès du service de communication de la préfecture de Maine-et-Loire :
02 41 81 81 36, pref-communication@maine-et-loire.gouv.fr.

La visite de la maison d'arrêt sera poolée. Les journalistes concernés devront s'y présenter, à 14h, munis de leur carte d'identité et carte de presse.